

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DASES 67G** Subvention (28.000 euros) et avenant n°1 à la convention avec l'association Actions Traitements (20e)

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-1, L3411-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention pluriannuelle avec Actions Traitements (20e) et d'attribuer une subvention à cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association Actions Traitements, 23 rue Duris 75020 Paris, un avenant à la convention pluriannuelle du 5 avril 2017 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 28.000 euros est attribuée à l'association Actions Traitements (SIMPA 19605 - dossier 2018\_03812) au titre de l'année 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 412, destination 4120003, chapitre 65, nature 65748 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**